



MADRID, le 13 juillet 2009

CIRCULAIRE ICCAT # 1839/2009

**OBJET : DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LE MARQUAGE ET LES RETOURS DE MARQUES AUX FINS
D'INCLUSION DANS LE TIRAGE AU SORT DE L'ICCAT**

Les informations de marquage constituent une base importante pour évaluer les stocks. Ces informations permettent de mieux connaître les déplacements, les migrations, la croissance, la structure des stocks de ces espèces et d'améliorer les estimations de la mortalité naturelle des espèces en question. Un certain nombre de Parties ont développé des programmes de marquage sur les thonidés, les espèces apparentées et les requins dans la zone de la Convention. La plupart de ces informations sont stockées au Secrétariat dans une base de données.

L'objectif de cette circulaire vise à demander à tous les correspondants de marquage de bien vouloir soumettre au Secrétariat toutes les informations de marquage disponibles en 2008 (résumé des activités de marquage, données de marquage-récupération de marques conventionnelles et données de marquage de marques électroniques) ainsi que toute information antérieure à 2008 qui, pour toute raison éventuelle, aurait été révisée ou non transmise à l'ICCAT.

1. Information requise

La présente demande d'informations de marquage inclut les exigences révisées en matière de données de marquage ainsi que les formats recommandés par le SCRS.

1.1 Jeux de données

L'information de marquage requise pour tous les thonidés, les espèces apparentées et les requins marqués dans l'Océan Atlantique et la Mer Méditerranée est désormais classée dans trois jeux de données :

- a) **Résumé des activités de marquage** : Information générale (résumée) relative aux activités d'apposition de marques, liées à une campagne de marquage spécifique ou bien à un marquage opportuniste de la part de pêcheurs sportifs ou professionnels.
- b) **Données de marquage-récupération de marques conventionnelles** : Informations détaillées relatives à l'apposition de marques et aux récupérations correspondantes (si disponibles) pour chaque spécimen marqué.
- c) **Données de marquage de marques électroniques** : Informations détaillées relatives à l'apposition de toute marque archive/électronique pour chaque spécimen marqué.

1.2 Formulaires et dates limites de soumission

Sur la base de la révision des jeux de données susmentionnée, le Secrétariat a élaboré trois formulaires électroniques de soumission des données de marquage, **ST-TAG01**, **ST-TAG02** et **ST-TAG03** (en MS-Excel© 2003/2007) pour les jeux de données (a), (b) et (c) respectivement. Ces formulaires, qui ont des structures et des formats standards et comportent des codes ICCAT intégrés, ont été développés afin de standardiser et faciliter la soumission de l'information de marquage. Ces formulaires sont disponibles sur la page Web de l'ICCAT.

Les nouvelles données et les données historiques concernant chaque jeu de données doivent être soumises conformément aux formulaires et aux dates limites ci-après :

<i>Jeu de données</i>	<i>Formulaire</i>	<i>Spécifications des dates limites</i>
(a) Résumé des activités de marquage	ST-TAG01	<p><u>Campagnes scientifiques</u>: Les données au titre de 2008 (généralement soumises à la fin de la campagne de marquage) devraient être transmises le 31 juillet 2009, au plus tard.</p> <p><u>Marquage opportuniste</u>: Les données au titre de 2008 devraient être transmises le 31 juillet 2009, au plus tard.</p> <p><u>Récupération des données historiques</u>: Cette nouvelle exigence de données du SCRS pourrait impliquer un processus de récupération des données complexe et nécessitant beaucoup de temps. Il n'existe pas de date limite spécifique étant donné qu'il s'agit d'une tâche à long terme implicite. Il est toutefois suggéré aux scientifiques de procéder à un plan de récupération à rebours (2006, 2005, etc.) et de soumettre les données au cours de l'année. Cette information est fondamentale aux fins de la classification et de la validation de l'information de marquage disponible dans la base de données de marquage de l'ICCAT.</p>
(b) Données de marquage-récupération de marques conventionnelles	ST-TAG02	<p><u>Les (nouvelles) données au titre de 2008</u> devraient être transmises le 31 juillet 2009, au plus tard.</p> <p><u>Les données au titre de 2007 et les révisions antérieures (historiques)</u> devraient être transmises le 31 juillet 2009, au plus tard.</p> <p>Dans les deux cas, les données de marquage-récupération par spécimen sont des entités inséparables et doivent être soumises conjointement. Par exemple, lorsqu'une nouvelle récupération de marque est obtenue, les données de marquage correspondantes doivent toujours être transmises (même si elles ont été envoyées auparavant).</p>
(c) Données de marquage de marques électroniques	ST-TAG03	<p><u>Les (nouvelles) données au titre de 2008</u> devraient être transmises le 31 juillet 2009, au plus tard.</p> <p>Les révisions historiques (antérieures à 2008) peuvent éventuellement être soumises une nouvelle fois, avec les nouveaux formats standard le 31 juillet 2009 au plus tard, étant donné que l'information actuellement disponible dans la base de données de marquage de l'ICCAT est incomplète (Par exemple, dans de nombreux cas les marques conventionnelles utilisées n'ont pas été indiquées).</p>

2. Procédures de déclaration

2.1 Directives générales

Les informations de marquage devraient être transmises en utilisant les formulaires électroniques standard (dénommés, ci-après, *eform(s)*) indiqués ci-dessus. Les formulaires de marquage ICCAT plus anciens seront également acceptés.

Chaque *eform* comporte des instructions et des codes spécifiques pouvant aider au remplissage des divers champs avec les données et les formats corrects. Veuillez vous reporter à la fiche "Instructions" disponible dans chaque *eform*.

Plus d'un formulaire peut être utilisé pour soumettre des données, en cas de besoin (par exemple, pour déclarer de façon séparée des informations de marquage-récupération provenant de deux campagnes de marquage différentes).

Chaque élément du formulaire (les champs des sections En-tête et Détails) est important. Les *eforms* correctement renseignés, dans leur totalité, améliorent toujours le contenu, la qualité et le potentiel des données. Dans la mesure du possible, évitez de laisser des champs vierges dans les *eforms*.

Les *eforms* complétés doivent être adressés (en tant que pièce jointe) par e-mail au Secrétariat de l'ICCAT (info@iccat.int), l'objet de l'e-mail indiquant: "Données de marquage de [Pays]."

2.2 Remarques supplémentaires

Lorsqu'une Agence déclare des données de récupération « orphelines » (les données de marquage sont inconnues car le marquage a été réalisé par des agences/pays/scientifiques étrangers), il conviendra d'indiquer clairement dans le champ

« Notes sur la récupération » du **ST-TAG02**: « données de récupération orphelines » (et il ne sera alors pas nécessaire de remplir la section sur l'apposition des marques). Le Secrétariat de l'ICCAT tentera d'identifier et de compléter la partie manquante non disponible (en vérifiant si les données d'apposition de marque correspondantes existent dans la base de données de l'ICCAT, en identifiant le propriétaire de la marque et en sollicitant les données, etc.) et remettra ces données à l'Agence ayant soumis les informations.

Lors de la soumission de données de marquage-récupération de marques conventionnelles avec le *eform* **ST-TAG02**, il est indispensable, pour le tirage au sort de l'ICCAT, de remplir les tableaux complémentaires (Navires et personnes de la fiche "ST-TAG02abc") qui identifient la personne/navire chargé de la récupération. Cette information restera confidentielle et ne sera utilisée qu'aux fins du tirage au sort.

3. Tirage au sort pour retour de marques

Afin d'encourager la récupération (et la déclaration postérieure) des marques apposées par les Parties contractantes, l'ICCAT organise un tirage au sort annuel. Les marques ne peuvent participer au tirage au sort qu'une seule fois.

En 2009, un tirage au sort sera effectué pour chacune des catégories suivantes :

- **Istiophoridés** (makaire blanc, makaire bleu, makaire noir, voilier, « *spearfish* » et istiophoridés non classifiés).
- **Thonidés tempérés** (thon rouge, germon et espadon).
- **Thonidés tropicaux** (thon obèse, albacore, listao, thonidés mineurs et autres espèces apparentées).
- **Requins** (toutes les espèces de requins avec des marques récupérées disponibles)

Dans chacun des quatre tirages, la personne qui aura récupéré la marque portant le numéro gagnant recevra 500 USD.

Toutes les marques apposées sur des thonidés et des espèces apparentées (tel que défini dans la Convention ICCAT) dans l'Océan Atlantique et les mers adjacentes, qui auront été récupérées, déclarées et vérifiées par les organismes et agences nationaux en 2008, et dont les données auront été communiquées au Secrétariat de l'ICCAT aux dates indiquées ci-dessus, pourront participer au tirage au sort de 2009.

Les marques récupérées avant le 1^{er} janvier 2008 et qui n'auront pas été présentées en vue d'être incluses dans les tirages au sort précédents seront également admises.

Les numéros gagnants seront annoncés dès que les tirages auront eu lieu et les prix correspondants seront envoyés aux gagnants.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.



Driss Meski
Secrétaire exécutif de l'ICCAT

Destinataires :

Chefs de délégation :

Algérie M. K. Alem
Angola M. R. Ndombele
Cap-Vert Mme M.E. Moniz Carvalho
CE M. P. Amilhat
Côte d'Ivoire M. A. Djobo
France/SPM M. S. Artano
France/SPM Mme. M-S. Dufau-Richet

Gabon
Guinée (Rép. de)
Maroc
Mauritanie
Sao Tomé e Principe
Sénégal
Tunisie

M. L.G. Pambo
M. I. S. Sylla
Mme. M. Maarouf
M. M. B. O. Soueilim
Mme. A. Almeida
Mme N. T. N. Diop
M. H. Missaoui

Chefs scientifiques :

Algérie M. K. Alem
Angola Mme J. Airosa Ferreira
Cap-Vert Mme V. Monteiro
CE M. A. Fonteneau
M. J-M Fromentin
Côte d'Ivoire M. G. Joanny Tape

Gabon
Guinée (Rép. de)
Maroc
Sao Tomé e Principe
Sénégal
Tunisie

M. L.G. Pambo
M. Y. Camara
M. M. Idrissi
M. A. Olavio
M. T. Diouf
M. A. Hattour

Cc : Correspondants de marquage